

# L'ÉGALITÉ

JOURNAL DES INTERÊTS DE TOUS.

POLITIQUE, AGRICULTURE, INDUSTRIE, COMMERCE, SCIENCES, LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS, ETC.

## SOMMAIRE.

**La révolution sociale.** — Appel aux grandes capacités! — Vive le travail! — Avis aux portiers. — Le citoyen de Luynes, candidat du peuple. — **Actes du gouvernement.** — Circulaire du ministre de l'instruction publique. — **La grande liste des candidats de Paris.** — **Étranger.** — Grande conspiration de brigands à Rome. — Émeute à Pesth. — **Dons patriotiques.** — **Faits divers.** — Georges Saïd sur l'arc de triomphe. — Candidature d'Alphonse Karr. — Arrestation d'un marchand d'allumettes chimiques et d'une Lyonnaise communiste. — Le bon sens du peuple. — Établissement des travailleurs invalides au château de Saint-Cloud. — Changarnier, général en chef de l'armée de l'Est. — Apparition d'un spectre à Bougie. — **Bourse.**

## Paris, 25 Avril.

La grande journée de la France est venue. Chaque citoyen va jeter dans l'urne électorale un vote destiné à peser d'un poids important dans les destinées du pays.

Quel que soit, en effet, le nombre des électeurs, chacun comprendra qu'avec le système du scrutin, de liste et de la majorité relative, il n'est pas une seule voix qui n'ait une valeur considérable. Une seule voix sépara le trente-quatrième élu du département de la Seine, du premier des candidats repoussés.

Les électeurs doivent donc bien se rendre compte du devoir qu'ils vont accomplir aujourd'hui; — le mandat électoral n'est plus un droit aujourd'hui, il est devenu un devoir! — Qu'ils examinent bien chacun des noms qu'ils inscriront sur leur bulletin, qu'ils interrogent deux et trois fois leur conscience et ne se décident qu'à bon escient. Qu'ils évitent de nommer les hommes pour lesquels ils n'éprouvent que de médiocres sympathies; la voix d'un indifférent suffit pour faire réussir la candidature d'un de ces hommes nuls qu'on ne désire ni ne redoute, qui n'apportent dans une représentation nationale ni idées, ni ardent convictions. Ces gens-là sont le fléau des assemblées délibérantes qui ont charge de constitution et de lois à faire!

Ne l'oubliez pas, citoyens, c'est la facilité et l'indifférence des électeurs qui avaient fait dans les affaires du pays une si large place aux hommes sans valeur, et perpétué le triomphe des minorités médiocres! — Laissez dans vos bulletins des cases vides plutôt que de les remplir avec des noms qui ne vous inspirent pas une entière confiance.

Il est surtout une dernière recommandation qui s'adresse particulièrement à vous, électeurs du département de la Seine, et sur laquelle nous devons insister parce qu'elle se rapporte à un devoir de patriotisme et de reconnaissance. Nommez, nommez sans exception tous les membres du Gouvernement provisoire. Faites taire, s'il le faut, quelques répugnances personnelles, et n'excluez personne de ce grand témoignage de reconnaissance, que vous devez aux hommes qui ont su conserver pendant deux mois entiers la jeune République française pure de tout excès.

Sans doute, il en est dont le nom, la personne ne nous inspire pas une entière sympathie, la polémique de notre journal l'a prouvé; sans doute il en est qui ont commis des fautes; mais, dans le jour où vous allez accomplir le grand acte électoral, vous devez oublier les erreurs individuelles, pour ne vous souvenir que de l'immense service rendu au pays par le Gouvernement provisoire tout entier.

Dites-vous que ce n'est pas tel ou tel citoyen que vous élisez, mais que vous faites, au nom de la patrie, acte de reconnaissance envers ce grand citoyen qui personnifie l'ensemble du Gouvernement provisoire!

## LA RÉVOLUTION SOCIALE ET LES SOCIALISTES.

La France veut une révolution sociale; elle ne veut pas de révolution socialiste.

Elle veut une révolution sociale, parce que nous sommes arrivés, tous les esprits droits le reconnaissent, à une de ces époques solennelles de l'histoire où les institutions du passé ne suffisent plus aux besoins du présent. A ces moments, les éléments nouveaux qui se sont péniblement développés dans l'ombre, prennent

une telle vigueur, qu'ils portent le trouble dans toutes les fonctions de la société mal préparée pour les recevoir; leur épanouissement brise, en quelque façon, le monde social; les nations inquiètes s'agitent; elles éprouvent les douleurs de l'enfantement, car tout enfantement est douloureux. Les souffrances deviennent plus grandes et paraissent intolérables; les hommes, mal ordonnés entre eux, mécontents des faux rapports qui les lient, deviennent les uns pour les autres des ennemis au lieu de rester des frères.

Les révolutions politiques se succèdent: agitations impuissantes qui avortent parce que leur but est mal défini. Les hommes, changent, les choses restent; les abus se perpétuent sous des noms nouveaux; toutes les forces sociales luttent les unes contre les autres comme les éléments déchaînés; l'idée même, l'idée sainte du pouvoir se pervertit: le mépris dont se rendent dignes ceux qui en sont dépositaires remonte jusqu'à lui.

Voilà cinquante ans que dure cette lutte entre les droits passés et les besoins nouveaux; il est temps de commencer à comprendre que la poursuite plus longtemps ce serait tenter l'impossible. Tout dans ce monde, les sociétés comme les hommes, est destiné à périr. Quiconque s'opposera à la marche des événements sera broyé; qui viendrait aujourd'hui perpétuer des agitations sans fin et sans résultat? L'ordre est le besoin le plus impérieux des peuples modernes, parce qu'ils vivent du travail, et que chaque coup porté à l'ordre fait une blessure au travail.

La France ne veut plus de révolutions politiques, et voilà pourquoi elle veut une révolution sociale.

La France ne veut pas de révolution socialiste.

Elle n'en veut pas, parce que toutes les doctrines socialistes ont pour principe fondamental de proclamer la légitimité des plus grossiers instincts, et d'en assurer la satisfaction. Or, la France est inviolablement attachée à cette grande morale chrétienne, qui est et restera le code de l'humanité, et la règle invariable de notre conduite.

Elle n'en veut pas, parce que toutes les doctrines socialistes prétendent dissoudre la famille et abolir la propriété, et vont ainsi au rebours de toutes les idées modernes, de tous les besoins de notre temps.

La France n'a pas voulu, sans doute, en proclamant que tous les hommes sont frères, réduire le frère du sang au triste rôle d'étranger; loin de vouloir relâcher les liens de la famille, elle cherchera à les resserrer encore, si cela est possible, et toutes les institutions nouvelles doivent avoir pour but de consolider ses bases.

Loin de vouloir abolir la propriété, la France veut l'étendre à tous ses enfants. Depuis cinquante ans, son sol s'est morcelé, de manière à augmenter dans de grandes proportions le nombre des citoyens qui ont un champ à labourer, qui ont un héritage à laisser à leurs fils; la France ne le trouve pas encore assez divisé. Elle souhaiterait que chaque citoyen fût propriétaire; elle pense que le *patrimoine* est en quelque façon la petite patrie qui fait aimer la grande.

Elle n'en veut pas, parce que toutes les écoles socialistes méconnaissent la notion de la liberté telle que l'ont conçue les sociétés modernes. Ces écoles substituent partout le monopole à l'activité spontanée des citoyens: elles introduisent la surveillance indiscrète de la loi dans la sphère d'action qui doit rester abandonnée à l'indépendance de chacun; elles emprisonnent la vie de la famille dans un réseau de règlements puérils, imitation ridicule de quelques institutions antiques dans lesquelles toute liberté d'esprit, toute originalité de nature chercherait vainement à se mouvoir; elles matérialisent l'homme, et le transforment en un rouage inerte emporté malgré lui dans le mouvement monotone de la grande machine sociale; elles tentent de soumettre des nations entières à la vie monastique moins l'austérité des mœurs, la foi et la résignation. Or il est une tendance aujourd'hui incontestable dans les sociétés européennes, c'est celle qui les pousse à fonder des institutions politiques dans lesquelles l'ordre s'allie à une portion aussi grande que possible de liberté individuelle, dans lesquelles l'indépendance de la vie privée,

l'emploi des forces et des aptitudes de chacun, le développement de son intelligence et de son activité conservent tout l'essor compatible avec l'action d'un pouvoir véritablement protecteur.

Voilà pourquoi la France ne veut pas de révolution socialiste.

Les faiseurs d'utopies pourront s'agiter encore longtemps. Ils pourront égarer peut-être bon nombre de jugements faibles ou de passions ardentes, mais nous en sommes bien profondément convaincus, leurs chimériques et immorales doctrines n'obtiendront jamais les sympathies de la France. Il y a un signe auquel on reconnaît les grands hommes; c'est la notion claire, l'intelligence profonde des besoins de leur temps. Qu'on juge par là de la petitesse de nos rêveurs.

## Aux Electeurs.

Le temps presse, tout citoyen se trouve en présence d'un bulletin qu'il doit remplir et qui est sa part de souveraineté.

A nous, journalistes, de crier à haute voix: — Pas d'esprit de coterie! Que l'intérêt général soit votre guide unique! le salut de la République est entre vos mains.

Prenez garde! prenez garde à l'égoïsme et à l'ambition! Défieez-vous de leurs inspirations funestes!

Chaque corporation veut être représentée, comme naguère chaque clocher, — mais qui donc représentera la France?

Répétons ce que nous avons déjà dit: il nous faut des députés honnêtes, capables, consciencieux, des députés à vues larges, exempts de passions étroites, aptes à fonder un ordre de choses nouveau.

Il eût été beau que les ouvriers eussent choisi des législateurs; il eût été digne des hommes qui exercent des professions libérales ou industrielles, de renoncer à appuyer des candidatures tout à fait spéciales, pour réunir leurs efforts sur les têtes vraiment capables de concevoir cette œuvre gigantesque qu'on appelle LA CONSTITUTION.

Mais que voyons-nous dans les cercles, dans les clubs, dans les corporations? — Les médecins veulent des médecins, les avocats des avocats, les gens de lettres des gens de lettres, les maçons des maçons, — et comme les hommes d'Etat ne forment pas de corps, nul ne s'inquiète d'eux; leurs professions de foi retentissent dans le vide.

Dieu veuille que parmi ces élus qui sortiront de l'urne populaire surgissent, en grand nombre, des députés doués de cette intelligence puissante qui embrasse l'ensemble sans s'égarer aux détails, et dont les conceptions lumineuses éclaireront l'Assemblée constituante dans le labyrinthe obscur des égoïsmes de corporations.

Nous espérons ardemment qu'il en sera ainsi, car les situations font naître les hommes, car la France est une terre féconde en génie.

Tel de ces citoyens inconnus que porte à la représentation de tous l'esprit de coterie ou de métier, sera peut-être le flambeau de l'Assemblée.

Les affaires de l'Etat ont toujours été les affaires du peuple, qu'elles touchaient directement ou indirectement dans tous ses intérêts; mais le peuple, c'est-à-dire l'universalité des citoyens, n'avait pour ainsi dire rien à voir dans la gestion de ses propres affaires, sous le précédent régime électoral.

Aujourd'hui, nous sommes tous électeurs, nous sommes tous éligibles; aujourd'hui d'immenses devoirs nous sont imposés à tous. L'intérêt de l'Etat, l'intérêt de la République, l'intérêt de la Patrie doit être la préoccupation du moindre des citoyens.

De nos votes va dépendre la prospérité de la France, la solidité de sa constitution; examinons donc notre situation actuelle avant de jeter dans l'urne électorale les bulletins qui décideront de l'avenir du pays.

Les actes accomplis par le Gouvernement provisoire, ont une portée dont il est nécessaire de tenir compte; bons ou mauvais ces actes ont entièrement changé notre système économique et financier.

D'une part, une suppression considérable d'impôts a diminué les recettes; de l'autre, un accroissement de dépenses, au moins momentané, est inévitable.

Ainsi, le danger d'une guerre extérieure oblige le Gouvernement à se tenir en mesure pour cette éventualité; il y a nécessité absolue d'approvisionner nos arsenaux maritimes, de construire des vaisseaux, de lever des marins; on sera forcé de jeter des sommes très-fortes dans les chemins de fer qui font retour à l'Etat avant l'époque prévue par les concessions aux diverses compagnies; de nombreux secours aux classes ouvrières sont commandés encore par la crise industrielle et commerciale; des organisations nouvelles, des expériences urgentes, des essais de tous genres entraîneront de même des dépenses auxquelles il im-

porte de pouvoir faire face.

Enfin le rétablissement du crédit n'est possible que par des sacrifices qui augmenteront notre dette nationale.

Dans ces conjonctures, quels représentants faut-il nommer? Sont-ce ceux qui possèdent la connaissance des petits intérêts, ou ceux qui, par la pratique des grandes affaires, ont acquis l'expérience des intérêts généraux?

Au nom du salut public, nous adjurons tous nos concitoyens de songer d'abord aux hommes d'Etat, aux financiers, aux économistes dont les talents sont indispensables dans le sein de l'Assemblée. — Que la main-d'œuvre, l'industrie, le commerce, les lettres, les arts, les sciences, la marine, l'armée, l'agriculture, soient largement et libéralement représentés. — Nous le désirons, nous le voulons. — Mais que l'économie politique et les finances, que l'administration et la politique proprement dite, soient représentées avant et par-dessus tout.

L'Assemblée nationale, pour fonder la constitution sur des bases larges et vraiment solides, devra résoudre successivement d'immenses problèmes politiques, administratifs, économiques et financiers.

Ne nous inquiétons pas du reste des rêveurs, des utopistes amoureux de systèmes imaginaires et impraticables; mais demandons à l'expérience et à l'étude pratique leur puissant concours.

Les deux plus grands ennemis de notre avenir, sont la suffisance et l'ignorance.

Pour bâtir une maison, l'on s'adresse à un architecte expérimenté; pour faire notre constitution ne rassemblons pas, à tout hasard, sous la même voûte, de braves et honnêtes gens qui savaient à peine, hier encore, ce que c'est qu'une constitution.

Pour rétablir l'équilibre dans nos finances, pour fonder le crédit, pour nous sauver de la banqueroute et de la disette, ne nous adressons pas à des citoyens étrangers aux premiers principes de la plus compliquée des sciences humaines.

Choisissons donc, d'abord, parmi les candidats, les hommes qui sous ce rapport présentent les meilleures garanties, — et complétons seulement nos listes avec des délégués spéciaux.

Il est de la plus vulgaire prudence de s'attacher à élire des hommes d'Etat initiés au maniement des affaires, et qui aient des antécédents par leurs services publics. — Qu'après avoir périéclité par la corruption, la France ne soit pas mise en danger par l'ignorance!

### Vive le travail!

La fête de la fraternité qui vient de réunir dans un même embrassement la garde nationale, l'armée et tout le reste de la population, femmes, enfants, vieillards, a donc enfin consolidé par l'amour, l'édifice de la République naissante.

Hier nous avons crié avec enthousiasme et d'une voix unanime: Vive l'union, vive la concorde, vive la fraternité!

Aujourd'hui qu'un cri non moins généreux sort de toutes les poitrines:

### Vive le travail!

A chacun son atelier, son bureau, sa plume, sa palette; à chacun sa part de production. De la production et du travail de tous les citoyens se compose la richesse du pays.

Nous voulons une France riche, comme nous l'avons voulu libre; nous voulons une République florissante comme nous l'avons voulu indépendante et fière.

Plus de cris de proscription, plus de cris de haine, nous savons désormais combien nous sommes forts; un pardon fraternel est dû à ceux de nos concitoyens que des utopies insensées ont pu égarer un instant.

Nous ne voulons pas le communisme, mais nous ouvrons les bras aux communistes d'hier, aux communistes de bonne foi qui croyaient nous offrir un système favorable à notre bonheur commun.

Nous ne voulons pas le communisme, mais nous tolérons, au nom de la liberté reconquise, l'expression de toutes les pensées. Les doctrines communistes ne sont elles-mêmes que l'exagération de nos principes d'égalité et de fraternité, seulement l'application en serait dangereuse et funeste à la liberté qui fait aussi partie de notre devise, comme le rouge, le blanc et le bleu font également partie de notre drapeau.

Aujourd'hui notre glorieuse armée, reçue dans nos murs avec enthousiasme, va veiller à notre garde; les citoyens soldats vont rendre les soldats citoyens à des occupations qui forment les éléments de la fortune publique.

Tous les sincères patriotes reprendront leur tâche ordinaire et travailleront dans la mesure de leurs forces, de leurs aptitudes, de leurs talents.

Les paresseux sont de mauvais frères. Ce sont les paresseux, et non les maîtres, et non les riches qui pressurent leurs concitoyens et les exploitent.

Le maître doit l'autorité qu'il exerce sur l'ouvrier à son mérite fruit de son travail; le riche doit son bien-être à son propre travail ou à celui de ses pères. Tous, nous pouvons aspirer à devenir maîtres et riches, et à léguer la fortune à nos enfants.

Les riches ne sont paresseux que lorsqu'ils sont avares. S'ils dépensent libéralement, s'ils favorisent ainsi la production, ils sont un des ressorts les plus directs du travail, et concourent d'une manière fort agréable pour eux sans doute, mais d'une manière très-puissante, au bonheur de la patrie.

L'envie ne saurait avoir d'accès dans les cœurs des vrais Républicains; — l'envie est un sentiment bas, honteux, l'antipode de la vertu, pivot unique de nos institutions à venir. — N'envions pas les riches, car nous mériterions d'être enviés à notre tour. Regardons autour de nous, et nous verrons toujours qu'il y a un grand nombre de nos concitoyens plus à plaindre que nous-mêmes. Ne nous plaignons pas d'être pauvres; plaignons-nous seulement, si le travail vient à manquer, de ne pouvoir travailler pour la patrie.

Nos législateurs se préoccupent par-dessus tout du sort des travailleurs de bonne volonté, nous le savons; mais commençons par faire preuve de bonne volonté en cherchant activement les oc-

casions d'avoir de l'ouvrage. — Même dans l'état actuel des choses, elles manquent rarement à celui qui veut sincèrement les trouver.

Sachons tous enfin qu'une noble sueur doit féconder le sol de la République.

Que les poètes s'inspirent de cette pensée, et qu'aux chants de guerre ou de deuil succède le chant de la paix et de la vie qui est le travail.

Les portiers et concierges appartiennent à une catégorie de citoyens qui ne peuvent faire partie de la garde nationale. Soutenir le contraire, ce serait tout simplement soutenir une absurdité. En effet, l'homme chargé de veiller à la sûreté d'une propriété urbaine ne peut pas plus s'absenter du lieu où il remplit ses fonctions, qu'un garde-chasse ou qu'un officier municipal.

Le portier, qui est de faction nuit et jour pour sauvegarder une propriété particulière, paie sa dette à l'ordre et à la sûreté publiques trois cent soixante-cinq jours par année.

Pourquoi lui faire monter six fois de plus la garde? C'est un double emploi, et voilà tout.

On nous cite un concierge de la rue de Navarin qui a été nommé sergent. Or, chacun sait qu'un sergent fait une fois plus de service qu'un simple chasseur. — C'est, du reste, une conséquence *in extenso*, — d'une première faute.

Les concierges peuvent être mille fois plus dignes de l'épaulette que d'autres citoyens moins honnêtes, moins dévoués; mais ce n'est point une injure que nous prétendons leur faire ici; c'est un service que nous devons leur rendre.

On a dit avec raison qu'un soldat était un garde national de garde pendant sept ans. Un concierge est un citoyen de garde toute sa vie.

Il y a encore d'autres incompatibilités de cette nature, que nous signalerons en leur temps; mais celle-ci est la plus notable, et c'est par elle qu'il importait de commencer.

Tout nous porte à croire que les élections des départements seront ce qu'elles doivent être, c'est-à-dire Républicaines et indépendantes, et qu'elles enverront à la chambre des hommes sincères et intelligents. Les violences des commissaires n'auront heureusement réussi, ni à faire triompher l'anarchie, ni, ce qui était plus à craindre encore, à soulever une opposition réactionnaire contraire aux véritables intérêts de la France. On nous en cite une preuve nouvelle: M. Grenier, sous-commissaire à Rambouillet, cherchait, au milieu des maires rassemblés sur la place de Chevreuse, à l'occasion du recrutement, à combattre, dans un langage modéré du reste, l'élection de M. de Luynes; et, tout en rendant justice aux rares qualités de cet homme de bien, s'efforçait de leur faire comprendre que sa position devait l'exclure d'une assemblée démocratique; qu'il ne pourrait y obtenir aucune influence, et que le moment arrivé où il faudrait entraîner ou calmer la multitude, dépourvu auprès d'elle d'autorité personnelle, il affaiblirait d'autant l'Assemblée; qu'enfin, au lieu de lui donner leurs voix, les électeurs du pays feraient mieux de se rendre auprès de lui, en grande procession, pour lui apprendre qu'ils avaient renoncé à une candidature qui l'exposait à de trop grands dangers. Il lui fut répondu avec fermeté, par ceux qui l'entouraient, que les électeurs n'avaient à accepter de direction de personne dans l'emploi de leurs suffrages; que vingt-deux cantons du département étaient décidés à porter leurs votes sur M. de Luynes, pour le bien qu'il avait fait et pour celui qu'il pouvait faire; qu'il n'était pas seulement comme on le lui reprochait, le candidat d'un clocher, et qu'on pouvait juger de l'estime dont il était entouré dans le département tout entier, quand on savait qu'à son retour d'Italie, il y a peu de jours, les ouvriers de Versailles avaient voulu déteiler sa voiture et le conduire à Dampierre; que les représentants du Gouvernement provisoire dépassaient enfin de beaucoup les procédés électoraux de leurs prédécesseurs dans la recherche des votes; que la résolution était prise et qu'on s'y tiendrait. Le sous-commissaire ne répondit rien, et abandonna une partie si vigoureusement jouée par ses adversaires.

Nous reconnaissons que, dans la société actuelle, il existe des inégalités douloureuses; nous venons de les constater nous-même. Parmi ces inégalités, il en est quelques-unes que Dieu a faites et qu'il n'est pas au pouvoir de l'homme de détruire. Il y aura toujours intellectuellement, moralement, physiquement, des forts et des faibles, des capables et des incapables. Par une conséquence forcée de ces inégalités naturelles; on ne doit pas craindre de le dire, il y aura toujours aussi des riches et des pauvres, des hommes à qui leurs concitoyens décerneront l'autorité et d'autres hommes qui n'en exerceront aucune, des chefs et des subalternes, des gouvernants et des gouvernés.

L'égalité proclamée par la République, l'égalité que nous aimons ardemment, n'est en contradiction ni avec la nature, ni avec la société: c'est l'égalité du droit dans son étendue la plus complète.

Cette égalité juste dans son principe et dans son application ne porte aucune atteinte à la propriété; — mais le progrès social doit tendre à faire cesser l'infériorité de ceux qui ne possèdent pas.

On peut, sans froisser aucun intérêt légitime, procurer ou fournir du travail à tous ceux qui sont en état de travailler, et assurer une existence à ceux que leur âge ou leurs infirmités rendent impropres à gagner leur vie par un honorable travail.

En ceci, nous sommes socialistes; — et qui ne l'est point comme nous, parmi les gens de bien qui ont lu avec joie le mot *fraternité* sur la bannière de la République?

1° L'abaissement du prix des denrées de première nécessité par la suppression des impôts qui les grèvent, et, pour ne pas appauvrir l'Etat, l'établissement de la taxe du revenu, seraient une mesure favorable au bien-être de toutes les classes pauvres;

2° La liberté absolue de concurrence dans tous les métiers, dans toutes les industries;

3° Un asile constamment ouvert dans les ateliers nationaux,

arsenaux, ports, usines, à tous les travailleurs sans ouvrage: — ces établissements, du reste, ne travaillant jamais qu'à des œuvres d'utilité publique, telles que les constructions de routes, de digues, de bassins, de fortifications, de monuments et de vaisseaux de guerre, les grands défrichements, les fabrications d'armes, de canons, de machines, etc.; car l'Etat ne doit ni ne peut se mettre en rivalité avec l'industrie privée;

4° Le développement sur une échelle immense des lointines de retraite, d'après un système analogue à celui de la caisse des invalides de la marine, la multiplication des établissements de bienfaisance, hospices, hôpitaux, lieux d'asile pour les enfants trouvés, les orphelins, les aveugles, les sourds-muets et les infirmes.

5° L'éducation mise à la portée de tous, — le pain de l'intelligence distribué à ceux qui ne peuvent l'acheter.

6° L'économie dans les budgets, c'est-à-dire la diminution des impôts par la suppression du plus grand nombre possible d'emplois, par la réduction des traitements, par l'abaissement des salaires, qui pourront être proportionnellement plus élevés qu'aujourd'hui, si le prix des denrées alimentaires a été abaissé davantage.

7° Les encouragements donnés à la marine du commerce pour augmenter les exportations.

8° Enfin, le licenciement d'une partie considérable de l'armée.

Pour obtenir d'immenses résultats par ces mesures et quelques autres du même genre, — il faut de l'ordre, du temps, et la paix, tant extérieure qu'intérieure; alors, il est évident que le paupérisme succomberait, et que les vœux du socialisme raisonnable seraient ainsi presque entièrement réalisés.

Il faut que l'orgueil ne repousse pas le bienfait fraternel comme une aumône dégradante; — ne sommes-nous pas les premiers à vouloir que l'aumône soit supprimée par le bien-être, et que le secours à l'infortuné devienne un droit?

Il faut que la paresse ne ruine pas la France en dévorant ses trésors au jour le jour.

Il faut que la cupidité n'en appelle pas à la force et ne rende pas impossible, par ses menées infâmes, toutes les améliorations projetées dans l'avenir.

Il faut enfin que l'intérêt de chacun s'identifie de plus en plus avec l'intérêt de tous, afin qu'en dernier résultat, l'intérêt général soit la source de tous les intérêts particuliers.

### ACTES OFFICIELS.

Le ministre de la justice vient d'adresser aux procureurs généraux près les cours d'appel la circulaire suivante:

M. le procureur général, par un décret du 12 avril, le Gouvernement provisoire a prononcé l'abolition de la peine de l'exposition publique.

Cette abolition, quoi qu'elle ne soit prononcée que pour l'avenir, doit nécessairement avoir pour effet immédiat de faire cesser l'application de cette peine dans tous les cas où elle aurait été infligée par des arrêts passés en force de chose jugée et qui n'auraient pas encore été exécutés. Il est, en effet, de principe qu'une loi pénale nouvellement promulguée doit s'étendre aux faits commis avant sa promulgation, lorsqu'elle apporte quelque adoucissement à la loi ancienne, et, à plus forte raison, il doit en être ainsi lorsque la loi nouvelle proclame inhumaine et odieuse une peine qui, bien que prononcée, n'est pas encore exécutée. L'inexécution de ces arrêts, en ce qui concerne cette peine accessoire, me paraît donc devoir être de plein droit, et par conséquent il ne sera pas nécessaire de m'en référer pour en obtenir la remise par voie de grâce.

Je vous charge donc de veiller à ce qu'aucune exposition publique n'ait lieu dans l'étendue de votre ressort.

Vous voudrez bien donner sur-le-champ communication de ces instructions à vos substitués et m'en accuser réception.

Recevez, etc.,  
Le membre du Gouvernement provisoire, ministre de la justice,  
AD. CRÉMIEUX.

### Rapport au ministre de l'instruction publique et des cultes.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

Monsieur le ministre, La haute commission des études scientifiques et littéraires a fait de l'instruction primaire le premier objet de ses délibérations, et ses séances quotidiennes y sont encore aujourd'hui consacrées. Mais autant il est facile d'innover lorsque le changement pour se réaliser ne demande, comme dans la création de l'école d'administration, que le concours d'un petit nombre d'hommes d'élite, autant il est difficile de le faire lorsque le changement nécessite, comme ici, l'élévation d'un personnel de près de 40,000 fonctionnaires laissés trop longtemps en souffrance. Il est manifeste que rien de digne de la République française, tant à l'égard des instituteurs qu'à l'égard des élèves, ne peut s'accomplir pour l'instruction primaire, à moins de sommes considérables, et l'assemblée qui va se réunir ne les refusera pas.

Toute fois la haute commission s'associe pleinement, monsieur le ministre, à la juste impatience que vous lui avez témoignée, vous soumet, par mon organe, une proposition qu'elle croit de nature à vous satisfaire, ne fût-ce qu'à titre d'indice précurseur. Cette proposition consiste à inviter la ville de Paris, qui s'est toujours distinguée d'une manière si éminente par sa sollicitude pour l'instruction primaire, à joindre ses efforts aux vôtres pour une manifestation éclatante en faveur des enfants élevés dans ses écoles. Un tel exemple, inspiré par le républicanisme le plus pur, ne saurait manquer d'exciter dans tous les départements une émulation que le même mode d'encouragement pourrait soutenir.

On doit s'attendre à ce qu'une des premières mesures adoptées par l'assemblée, dans le règlement de l'instruction nationale, soit d'exiger de tous les enfants de la République, indistinctement, la justification de l'accomplissement de leurs cours d'enseignement primaire, et c'est un principe que vous avez vous-même posé, monsieur le ministre, dans votre circulaire du 27 février. Un diplôme, délivré au nom du Gouvernement, attestera, sans doute, que les jeunes gens se sont acquittés de cette première obligation que l'ordre républicain leur impose. C'est, dès cette année, un tel diplôme, puisque rien ne s'y oppose, soit donc accordé dans toutes les écoles primaires de la ville de Paris à tous les élèves qui l'auront mérité.

Dans l'époque de l'année où nous sommes, cette mesure viendrait à propos. Le cours des classes dans les institutions primaires de Paris est continu, de sorte qu'il n'y existe point, à proprement parler, de fin d'année, sinon à cette époque où le jour de la première communion qui s'approche, donne à une multitude d'enfants le signal de quitter la période de l'école pour entrer dans celle de l'apprentissage. C'est à cet essaim d'enfants que s'adresserait le diplôme dont il s'agit, et il l'emporteraient avec eux dans l'apprentissage, joignant ainsi le souvenir de cette émancipation solennelle de l'instruction primaire à celui de leur première communion.

Mais ce n'est pas assez, monsieur le ministre, et nous vous propo-

sons que, parmi les mille enfants qui auront été reconnus les plus distingués par suite des examens ordonnés à cet effet dans toutes les écoles publiques, il soit réparti, au nom de l'Etat et de la ville, d'après les rangs déterminés par un concours, un certain nombre de bourses d'apprentissage, d'écoles primaires supérieures, d'écoles des arts et métiers, de fermes-modèles, de lycées. Au lieu de la bourse, et j'aurais à cœur, monsieur le ministre, que la langue pût me fournir pour cet objet un nom plus digne, les enfants dont les familles seraient en position de leur faire donner le genre d'éducation correspondant à leur rang dans le concours, recevraient de la République une médaille, symbole de leur égalité avec les autres vainqueurs.

L'ouverture de ce concours pourrait devenir l'occasion d'une première fête des écoles primaires au champ de Mars. On y réunirait aux élèves de ces écoles ceux des asiles, espoirs des concours prochains, et même ceux des lycées qui appellent dès à présent à eux, dans les écoles inférieures, tous les plus dignes. Chaque école, précédée de sa bannière, viendrait vous présenter, monsieur le ministre, ceux qui, dans son sein, auraient mérité le diplôme, et les mille concurrents, après avoir reçu de vos mains, non point une couronne, symbole d'une vanité que la République condamne, mais un rameau fleuri du printemps préluderaient à leur dispute intellectuelle par un banquet de frères.

Si le projet que j'ai l'honneur de vous soumettre peut obtenir votre suffrage, la haute commission vous priera de déléguer, pour présider à l'ordonnance de cette fête, l'un de ses membres, notre illustre Béranger. Un jour, et ce jour, nous en avons la ferme confiance, n'est pas loin, la République mettra à votre disposition les ressources nécessaires pour que les enfants des plus pauvres villages soient admis avec toute la liberté désirable; à partager les bienfaits d'une institution si républicaine. Mais, en attendant, monsieur le ministre, que la ville de Paris, qui a tant fait pour ses écoles, ait encore la gloire de donner ce nouvel exemple au monde, agréez, monsieur le ministre, mon salut respectueux et fraternel.

Le président de la haute commission des études scientifiques et littéraires,

JEAN REYNAUD.

Paris, le 21 avril 1848.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes,  
CARNOT.

## REVOLUTIONS ÉTRANGÈRES.

### ITALIE.

PARME, 12 avril. — Les anciens (qui devaient être 100), réunis au nombre de 88, ont procédé à l'élection d'un gouvernement provisoire. Il se compose du comte F. de Castagnola, C. J. Contelli, professeur Pellegrini, comte Sanvitale, J. Bandini, professeur Carletti, l'avocat Maestri. Le gouvernement provisoire a décrété que toutes les autorités civiles et militaires, tous les fonctionnaires publics et employés de l'Etat, étaient confirmés. — Tous les actes publics et toutes les sentences seront dorénavant intitulés au nom du gouvernement provisoire.

MILAN, 11 avril. — Les trois points principaux du Mincio, Goito, Mozambono et Borghetto, sont maintenant au pouvoir des Piémontais. Dans la dernière affaire de Mozambono, les Autrichiens ont eu cinquante à cinquante-cinq hommes tués. La communication entre Mantoue et Peschiera est interceptée.

12 avril. — Les troupes piémontaises ont demandé au commandant de Peschiera de se rendre; il a refusé. L'assaut sera donné demain. L'artillerie est commandée par le duc de Gènes, qui, comme son père Charles Albert, et son frère, le duc de Savoie, ne redoute aucun péril. On attend l'arrivée des troupes toscanes. Le général Durando arrive avec les troupes pontificales. — Charles Albert a adressé ce 8, à ses soldats, une proclamation pour les féliciter des succès remportés à Goito. La nation, dit-il, sera comme moi, contente de vous, et l'Italie ne se repentira pas de la confiance qu'elle a mise en vous.

ROME (Felsinéo). — Il s'est tenu un congrès des cardinaux qui a duré trois heures. On dit que Pie IX viendra à Bologne, au centre des opérations, jusqu'à la solution de la grande question lombarde. — Un *motu proprio* annonce que le grand pontife s'est proclamé chef de la ligue italienne. — L'Autriche a déclaré formellement la guerre à la Sardaigne; elle fait répandre le bruit qu'elle veut s'arranger avec la Lombardie-Vénitienne.

12 avril, 8 heures du soir. — Le directeur de la police, Avocat Galetti, vient de faire preuve d'une activité digne d'éloges. Secondé par la garde civique, accourue en armes, il a déjoué les complots de quelques misérables appartenant à la classe infime: il y avait aussi des voleurs, beaucoup sont arrêtés; presque tous étaient armés de stylets ou de pistolets. On saura bientôt quelles étaient leurs intentions perverses; quelles mains les faisaient secrètement agir, et qui leur avait donné de l'argent. Nous espérons que la police découvrira le fil de cette trame infernale. La ville est très-tranquille.

### AUTRICHE.

VIENNE, 14 avril. — A Pesth, il y a eu une révolte ouverte lorsque le régiment de hussards hongrois Ferdinand d'Este a dû quitter la ville pour se rendre en Italie. Les hussards voulurent se frayer un passage le sabre à la main; mais le peuple est resté vainqueur. Le régiment ne quitte pas la ville en ce moment. Le ministre hongrois ne songe même pas à aider l'Autriche dans ses embarras en Italie. Kossuth l'a déclaré ouvertement à la députation d'étudiants de Vienne.

— La *Gazette de Vienne* annonce que le ministre a chargé le royaume de Hongrie d'une partie de la dette publique. L'empereur a approuvé cette résolution, et dans une lettre adressée à l'archiduc Palatin, S. M. déclare que dans le cas où cette affaire aurait besoin d'explication, S. A. I. pourra partir de ce point de vue que la Hongrie payera pour sa part, annuellement, 40 millions de florins en rentes, ce qui fait le quart de la dette totale du pays.

### ANGLETERRE.

On lit dans le *Daily New*, du 21 avril, ce qui suit :  
« Le communisme, développé par M. Cabet et son école, équivaut à la simple et franche expression du désir des classes ouvrières de dominer toutes les autres. Avec les communistes, il n'y a pas à raisonner. Ils veulent simplement enlever la propriété et les droits à tous les autres hommes. Leur droit sera celui du plus fort. Comme la foi des musulmans, celle du communiste ne peut

se propager que par le glaive. Ce n'est que le glaive, la baïonnette et le fusil chargé qui doivent lui répondre.

— La convention nationale chartiste a adopté, à la majorité de 9 voix contre 6, une motion pour la présentation de pétitions de toutes les parties du royaume; un membre avait dit qu'il fallait signer la prochaine pétition avec de l'acier. — M. Cochrane se plaint de la presse périodique, et notamment du *Times* et du *Morning-Chronicle* qui ne mentionnent même pas les séances de la convention; une adresse verbale aux classes moyennes est proposée et adoptée.

— L'escadre du vice-amiral Parker, dans la Méditerranée, vient d'être augmentée de deux vaisseaux de 120 et d'un vaisseau de 84. Un autre vaisseau de 120 et une frégate à vapeur de 450 chevaux, aujourd'hui à Lisbonne, doivent encore la rallier. L'escadre sera alors forte de huit vaisseaux de ligne, dont quatre à trois ponts: Hibernie, Trafalgar, Queen et Howe; un de 90 canons, Rodney; un de 84, Vengeance, et deux de 80, Superb et Vanguard. A cette force, il faut ajouter une frégate de 56, Thétis; des corvettes ou bricks: Volage, de 26; Spartacus, de 22; Fantom, de 16, et Mutine, de 12; les frégates à vapeur Sidon, de 560 chevaux; Odin, de 560; Bulldog, de 500; Gladiator, de 450, et Scourge, de 450, les corvettes à vapeur Antelope (à hélice), de 260; Hecate, de 240; Ardent, de 200; Oberon, de 200; Polyphamus, de 200, et les bateaux de 140 à 120 Flamer, Locust, Meteor, Porcupine, Spitfire, Tartarus et Volcano.

— Le contre-amiral Napier, qui se trouve maintenant détaché à Cork, avec le Calédonia, de 120; le Saint-Vincent de 120; le Canopus, de 84, et la frégate à vapeur de 560 chevaux, le Dragon, a vu son escadre d'évolution diminuée des vaisseaux Trafalgar, Queen et Vengeance; mais elle va être augmentée très-prochainement des vaisseaux nouvellement armés Prince-Régent, de 90 canons; Powerful de 84; Ganges, de 84; Belle-rouphon, de 78; Agincourt, de 72; Illustrious, de 72, et Wellington, de 72. Le dernier du nouvel armement, Wellesley, de 72, est envoyé en Amérique. L'Asia, de 84, qui était à Sheerness, est envoyé dans l'Océanie.

Les bâtiments à vapeur armés dans les ports d'Angleterre sont au nombre de quarante-six, sans compter ceux qui sont affectés au service des paquebots, de la douane et de l'hydrographie. Ceux-là sont en général de petite force, à l'exception des frégates Terrible, de 800 chevaux; Berkenhead, Bleinvein, Gorgon, Médina, Médusa, Merlin, Triton et Amphion, de 650 à 450.

### IRLANDE.

Dans le meeting de Templeberry (comté de Tipperary), après le révérend père Kenyon, M. Burke s'est exprimé ainsi: « Lorsque nous aurons reconquis nos droits, nous serons les fidèles sujets de la reine Victoria; mais nous voulons notre parlement irlandais, nous voulons une garde nationale, comme il y en a une en Amérique, avec le droit de porter des armes, ce qui nous est défendu aujourd'hui, puisque nous sommes en état de siège.

Une voix. — Nos armes sont cachées, nous saurons les trouver quand il en sera temps.

M. Burke. — Oui, vous aurez des piques et des fourches, c'est très-bien pour vous défendre contre les voleurs et écarter les sauterelles des foins. (On rit.) De la prudence, de la circonspection; n'insultez personne et ne frappez pas le premier coup. Aimez-vous comme des frères; mais laissez d'une sainte haine vos ennemis et préparez vos armes. (Applaudissements.)

— On écrit de Dublin, 15 avril. On dit que des différends sérieux ont éclaté dans le comité de l'association du repeal, et que MM. Maurice et John O'Connell ont annoncé l'intention de donner leur démission.

L'*United Irishman* a publié une lettre de John Mitchell à lord John Russell. Cette lettre se termine ainsi:

« Je sais bien que nous ne devons pas compter, de la part du gouvernement anglais, sur un aussi loyal jury que celui devant lequel comparut le noble martyr anglais lord William Russell. Mais peu nous importe le jury vendu ou inventé devant lequel nous comparaitrons, peu nous importe même que l'affaire se décide par des jurés ou de la mitraille (si l'on veut en essayer), on nous trouvera toujours à notre poste. La partie est commencée, l'Irlande tient aujourd'hui l'empire anglais par la gorge: si elle le lâche avant de l'avoir étranglé, elle pourra être une province fougère et affamée à tout jamais. Amen. Je demeure, mylord, John Mitchell. »

Avant de déclarer qu'il y avait lieu à poursuivre MM. O'Brien, Measner et Mitchell, le grand jury n'est resté qu'une heure en délibération. Il a décidé que des actes formels d'arrestation seraient décernés contre les prévenus. Les plaidoiries ou débats judiciaires commenceront dans quatre jours. (*Morning-Chronicle*.)

— Mardi matin, l'avocat des prévenus demandera qu'ils puissent comparaître par fondés de pouvoirs, au lieu de comparaître par eux-mêmes. M. O'Brien a annoncé l'intention de se défendre personnellement. Il présentera sa défense au jury; mais il sera assisté par un défenseur dans les débats préliminaires. MM. Dillon et Doheny sont choisis comme défenseurs: ils sont membres de la confédération irlandaise.

### HONGRIE.

PRESBOURG, 15 avril. — Les habitants de Pesth s'opposent de plus en plus à l'envoi de troupes hongroises en Italie, et à la nouvelle que la garnison partirait pour l'Italie, il y a eu une réunion de la bourgeoisie, pour s'opposer, les armes à la main, au départ des troupes. Un garde national a distribué des proclamations italiennes à des soldats italiens de la garnison. Un officier, ayant voulu l'arrêter, a été obligé de lui faire réparation. L'opposition veut que l'Autriche renonce à la Lombardie et concentre, de préférence, ses troupes sur la frontière de Russie, à moins que le gouvernement n'aime mieux la banqueroute ou les Russes en Gallicie.

### ALLEMAGNE.

FRANCFORT-SUR-LE-MEIN, 18 avril. — La diète rejette la demande du gouvernement sarde pour obtenir le libre passage des chevaux en destination pour Turin: elle ne tient pas compte de la protestation du Luxembourg et du Holstein contre l'application de cette prohibition au grand duché de Luxembourg, aux duchés de Limbourg, Holstein et Lanenbourg.

— Le prince Charles de Bavière, nommé général en chef des 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> corps d'armée, est invité à indiquer le lieu où il établira son quartier général, afin d'agir aussi promptement que possible dans l'Oberland badois et dans le Haut-Rhin. Le prince aura en outre sous ses ordres les troupes de Nassau et de la Hesse électorale.

— Le comité des Cinquante a adopté plusieurs résolutions dans ses séances secrètes, concernant l'affaire de Schleswick-Holstein. On connaît ces résolutions.

— On assure que le cabinet prussien prépare en ce moment une nouvelle organisation du grand-duché de Posen, organisation essentiellement favorable à la nationalité polonaise.

Les districts allemands qui forment un demi-cercle autour du grand-duché devront en être séparés et seront annexés aux provinces limitrophes allemandes. Le reste du grand-duché formera désormais un Etat à part que le roi de Prusse gouvernera séparément, comme grand-duc, selon une constitution spéciale. Dans cet Etat, l'organisation sera entièrement polonaise: milices à part, trésor distinct, ministres locaux, langue officielle, tout sera polonais.

### ETATS-UNIS.

WASHINGTON, 5 avril. — Voici le texte du message adressé par le président des Etats-Unis au sénat et à la chambre des représentants, à l'occasion de l'inauguration de la République en France:

« Je communique au congrès, pour sa gouverne, la copie de la dépêche aux pièces annexées, reçue au département de l'Etat, de l'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des Etats-Unis à Paris. Il y est donné avis officiel de la chute de la monarchie française et de l'établissement, en sa place, d'un Gouvernement provisoire basé sur les principes républicains. Ce grand événement est arrivé brusquement et s'est accompli presque sans effusion de sang. Le monde a rarement vu un spectacle plus intéressant et plus sublime que le dessein paisible du peuple français, décidé à se donner une liberté plus grande, et à prouver, dans la majesté de sa force, la grande vérité que, dans ce siècle éclairé, l'homme est en état de se gouverner lui-même. La prompte reconnaissance du nouveau gouvernement par le représentant des Etats-Unis à la cour de France reçoit mon approbation complète et sans condition; il a été autorisé, en due forme, à faire savoir ce fait aux autorités constituées de la République française.

« Appelé à agir dans une éventualité qui ne pouvait pas avoir été prévue par ses instructions, il a bien jugé de l'opinion des sentiments de son gouvernement et de ses compatriotes, lorsque, le premier des représentants diplomatiques des autres pays, il a reconnu, autant que cela était en son pouvoir, le libre gouvernement établi par le peuple français. La politique des Etats-Unis a toujours été celle de la non-intervention dans les affaires intérieures des autres pays, laissant chacun établir la forme de gouvernement à son choix, et cette politique sera maintenue vis-à-vis de la France brusquement transformée de monarchie en république. Toutes nos sympathies sont naturellement acquises au grand peuple qui, imitant notre exemple, a voulu être libre.

« Il n'est pas étonnant que ces sympathies existent de la part de la population des Etats-Unis vis-à-vis du gouvernement libre dans toutes les parties du monde, et surtout en France: nous n'oublions jamais que la France fut notre amie la plus pressée lors de notre heureuse révolution, et qu'elle nous aida généreusement à secouer le joug de l'étranger et à devenir un peuple libre et indépendant. Depuis près de trois quarts de siècle, nous jouissons des bénédictions de notre système de gouvernement du peuple par le peuple bien réglé. Nous pouvons dès lors en apprécier le mérite.

« Nos ardent et sincères félicitations s'adressent au peuple patriote de France, à l'occasion de ses nobles et heureux efforts, dans le but de fonder pour son gouvernement à venir des institutions libérales semblables aux nôtres. Il n'est pas douteux que, sous la bénigne influence des institutions libres, les hommes d'Etat éclairés de la France républicaine trouveront qu'il est de l'intérêt réel et de l'honneur permanent de la France de cultiver avec les Etats-Unis les principes les plus libéraux de relations internationales et de réciprocité commerciale, qui augmenteront le bonheur et la prospérité des deux peuples.

« Washington, le 5 avril 1848.

« JAMES K. POLK. »

Ce message a été renvoyé au comité des affaires étrangères, et ordre a été donné de l'imprimer.

### Dons et offrandes.

Le citoyen Rosay, rue Bréda, 18, offre à titre de don patriotique deux chevaux appareillés, pour voiture de ville.

Les conducteurs et piqueurs de ponts-et-chaussées dans le département de la Drôme abandonnent cinq pour cent de leur traitement tant que durera la crise financière.

Les employés des travaux et de la surveillance de la deuxième section du chemin de fer du Nord ont versé entre les mains du sous-commissaire du Gouvernement provisoire à Valenciennes la somme de 4,817 fr. 55 c.

— Les ouvriers de la maison Leclair, entrepreneur de peinture, rue Saint-Georges, 41, font l'abandon d'une journée de leur travail, et prélèvent sur la réserve de leurs bénéfices de 1847 la somme nécessaire pour parfaire celle 520 fr.

— Le directeur des postes à Carcioux abandonne les intérêts de son cautionnement pour l'année courante et jusqu'en 1850.

LISTE GÉNÉRALE  
DES CANDIDATS  
DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE,  
publiée par le journal la *Propriété*.

- |   |  |  |  |  |
|---|--|--|--|--|
| 1 Lamartine.<br>Ledru-Rollin.<br>Arago.<br>Dupont (d'Éure).<br>Garnier-Pagès.<br>Louis Blanc.<br>Albert.<br>Flocon.<br>Marrast.   | Fréd. Charrassin.<br>Ant. Couthon.<br>Wollowski.<br>Blanchet.  | 150 Parmentier, ouvrier.<br>Adam, id.<br>Caunes.<br>Ang. Antoine, ouvrier.<br>L'abbé Laroque.<br>Humbert, ouvrier.<br>Bonnotte, id.<br>Croizat.<br>Changarnier, général.<br>Rouca. | 200 Boissel.<br>C.-A. Chambellan.<br>Desmarest.<br>Cochin.<br>Davaud.<br>Didot.<br>Fabre.<br>Louvrier.<br>Lucas Montigny.<br>Richeumont. | 290 Gagé, ouvrier.<br>Lemoine-Tacherat.<br>Buche-De Cublise.<br>Gaumon, horloger.<br>Besquait.<br>Bouix, abbé.<br>Porre.<br>Jemme.<br>Billecoq.<br>Lebrun. |
| 10 Crémieux.<br>Marie.<br>Carnot.<br>Lamennais.<br>Lacordaire.<br>Coquerel.<br>Général Duvivier.<br>Ney de la Moskowa.<br>Victor Hugo.<br>Balzac.   | 140 Th. Baudement.<br>P. Martin, ouvrier.<br>Ch. Abdon Thomas.<br>Samuel Bourgoïn.<br>Flamont.<br>Fouché Lepelletier.<br>Héronville, ouvrier.<br>Mallarmé, ouvrier.<br>Vinard, id.<br>Lambert, id.   | 270 Elizee Lefèvre.<br>E. Stourm, ouvrier.<br>A. Tonssnel.<br>V. Paulin, ouvrier.<br>L. Leclaire.<br>J. Lechevalier.<br>Napoléon Lebon.<br>Michelot.<br>Emile Chevé.               | 500 Voidel.<br>Emile Brelay.<br>Souffrant.<br>X. Durrien.<br>Mouton.<br>Filippi.<br>Riglet.  |  |
| 20 Alexandre Dumas.<br>Eugène Sue.<br>Cormenin.<br>Emile Barrault.<br>Victor Considérant.<br>Audry de Puyraveau.<br>Louis Goupy.<br>Poultier, magistrat.<br>A. Carbon, ouvrier.<br>Vellu, id.   | 150 G. Renaud, id.<br>J. P. Schmit, id.<br>Parchappe, général.<br>J. A. Levesque.<br>Voisin, médecin.<br>Moreau.<br>Ortolan.<br>Henri Martin.<br>Boileau.<br>Cartigny.   |  |  |  |
| 40 Buhez.<br>Mahé de Villeneuve.<br>Richter.<br>Al. Weill.<br>Delestre.<br>Delmas, élève de l'École polyt.  | 140 Daird, tourneur.<br>Delborre.<br>Général Petit.<br>Dorgal.<br>Duret, mécanicien.<br>Dussard.<br>Gardèche, tisseur.<br>Grandménil.<br>Lamotte.<br>G. Redon.<br>Ch. Remenet.<br>Trevet, mécanicien.<br>Vallier.<br>César Daly.<br>Bescherelle jeune.<br>Alph. Esquiros.<br>Emile de Girardin.<br>Michel Goudchaux.<br>Roger.<br>Garnon.  |  |  |  |
| 50 Ferd. Lasteurie.<br>Ledreulle, prêtre.<br>Leroy, ouvrier.<br>Marziou, négociant.<br>Melun.<br>Petit-Jean.<br>Restout, couvreur.<br>A. Thayer.<br>A. Transon.<br>Langrand.  | 180 Berger.<br>Durand-Saint-Amand.<br>Le général Piat.<br>Charles Rouvenat.<br>Morel, ouvrier.<br>Henri de Biancey.<br>Horace Say.<br>Casimir Cheuvreux.<br>Lavaux.<br>Bervanger.  |  |  |  |
| 60 Trélat, médecin.<br>Vavin.<br>Guinard.<br>Recurt.<br>Danguy.<br>E. Cavaignac.<br>David d'Angers.<br>Savary, ouvrier.<br>Courtai.<br>Ch. Thomas.  | 190 James Duteil.<br>De Giac.<br>Lafon de Candas.<br>Larochejacquelein.<br>H. Mauduit.<br>Delestre.<br>Nédellec, horloger.<br>Riant.<br>Duquenne.<br>De Lauriston.<br>Kellerman-Valmy.<br>La Rochefoucauld Doudeauville.<br>De Rovigo.<br>A. Johanet.<br>Schramm général.<br>Grandvallet.<br>Beaujourn.<br>Halévy.<br>Ch. de Valory.<br>Lajard.  |  |  |  |
| 70 Pagnerre.<br>Degouée.<br>Launette, ouvrier.<br>Ph. Le Bas.<br>d'Althou-Shée.<br>Barbès.<br>Pierre Leroux.<br>Caussidière.<br>Dorriès.<br>E. Duclerc.<br>80 El. Arago.<br>Cl. Thomas.<br>Pascal, ouvrier.<br>Gaumont, id.<br>Martin Bernard.<br>Biétry.<br>Clary.<br>Dubochet.<br>Bérard, ouvrier.<br>l'abbé Deguerry.                          | 200 Kellerman-Valmy.<br>La Rochefoucauld Doudeauville.<br>De Rovigo.<br>A. Johanet.<br>Schramm général.<br>Grandvallet.<br>Beaujourn.<br>Halévy.<br>Ch. de Valory.<br>Lajard.<br>210 De Boissy.<br>Chaux-d'Est-Ange,<br>Delamarre.<br>Drolling.<br>Challamel.<br>Demorgny.<br>De Biancey.<br>Dubouchage.<br>Général Bedeau.<br>C. Gaillardin.<br>220 Fabvier, général.<br>Roger.<br>Kersausic.<br>Gaignage.<br>Marziou.<br>Garnon.<br>Dupetit-Thouars.<br>Brocheton.<br>Petitjean, ouvrier.<br>Lany, id. |  |  |  |
| 90 Lambert, imprimeur.<br>A. Delaire, ouvrier.<br>Laperche.<br>Caillaud, ouvrier.<br>Hardouin.<br>L. Duras.<br>Ribeyrolles.<br>V. Schelcher.<br>Martelet.<br>Proudhon.<br>100 Ch. A. Teste.<br>Ach. Vaulabelle.<br>Oudin.<br>Bellancourt.<br>Béranger.<br>Despréaux (Boileau).<br>Edgar Quinet.<br>Ch. Vaulabelle.<br>Alph. Karr.<br>Aug. Barbet. | 250 Trogoff.<br>Bouillaud.<br>Champtauay.<br>Commène (Stéphan).<br>Constantin.<br>Jeauron.<br>Joinville, aide-de-camp.<br>Vidal.<br>A. Blanqui.<br>A. Duménil.<br>240 Charles Depouilly.<br>J. Robillard.<br>Guibert.<br>Montagne.<br>Valeriot.<br>Drevet.<br>Gauttier.<br>Chevassus.<br>Flotte, cuisinier.<br>Depuis, serrurier.  |  |  |  |
| 110 Maccarty.<br>F. V. Raspail.<br>Michelet.<br>Chatenet.<br>Danguy, ouvrier.<br>Orsin, l'abbé.<br>Dumas, le savant.<br>Félix Pyat.<br>Thirion.<br>Velpeau.<br>120 Emile Thomas.<br>Piorry.<br>Ch. Sédail.<br>X. Chambellant.<br>F. Adam.<br>Fonet, avocat.   | 250 Guillaumont, cordonnier.   |  |  |  |

- |   |  |  |   |
|---|--|--|---|
| Charles, tailleur de pierres.<br>Cabet.<br>Raboin.<br>Dupas, ouvrier.<br>Lagrange.<br>Lemore.<br>Flacières.<br>Labeleye.<br>Tillot. | 280 De Flotte.<br>Jacob.<br>Alph. Baudin.<br>Bertier de Sauvigny.<br>D'Audiffret.<br>Tracy.<br>De Genoude.<br>Amédée Ter.<br>Vacossin.<br>Voury. | 290 Gagé, ouvrier.<br>Lemoine-Tacherat.<br>Buche-De Cublise.<br>Gaumon, horloger.<br>Besquait.<br>Bouix, abbé.<br>Porre.<br>Jemme.<br>Billecoq.<br>Lebrun. | 500 Voidel.<br>Emile Brelay.<br>Souffrant.<br>X. Durrien.<br>Mouton.<br>Filippi.<br>Riglet. |
|---|--|--|---|

FAITS DIVERS.

— Tout le monde reconnaît le zèle intelligent avec lequel M. Causidière s'efforce de ramener enfin dans Paris un peu d'ordre et de police. Depuis quelques jours seulement, les améliorations sont considérables. Qu'il nous permette toutefois d'appeler son attention sur la quantité incroyable de marchands qui encombrant la voie publique, qui gênent la circulation et qui font certainement aujourd'hui de Paris la ville la plus sale et la plus désordonnée qui soit au monde. Nous lui signalerons notamment le carrefour situé derrière l'église Notre-Dame-de-Lorette. Sans doute un marché est essentiel dans ce quartier, et nous croyons que la ville de Paris fera bien de penser à son établissement; mais il nous semble intolérable que les étalages les plus repoussants, et qu'une foule pressée de marchands de toutes sortes prennent possession de cette place pendant toute la journée, en fassent un foyer infect et rendent à peu près impossible toute communication entre les rues qui aboutissent à ce quartier. Il nous semble qu'il faudrait tout cet appareil.

— Le Gouvernement provisoire a décidé que, par exception et en raison des circonstances, le général Courtais, commandant supérieur de la garde nationale, serait autorisé à faire battre le rappel sous sa responsabilité, sauf à en référer immédiatement au ministre de l'intérieur et au maire de Paris.

— Les casernes de la capitale sont occupées moitié par la ligne et moitié par la garde mobile. La caserne du quai d'Orsay est habitée en partie par un régiment de dragons.

— Le général Cavaignac a refusé toutes les candidatures qui lui ont été offertes en Algérie, en exprimant l'opinion que, dans sa pensée personnelle, aucun député ne devait être choisi parmi les fonctionnaires de la colonie.

— L'armée de l'Est, va être définitivement composée de quatre divisions, dont une de cavalerie.

Chaque division d'infanterie aura trois brigades. La division de cavalerie en comptera quatre, c'est-à-dire une de cavalerie de réserve, deux de cavalerie de ligne et une de cavalerie légère.

Le commandement de cette armée sera réservé, en cas de guerre, à M. le général de division Changarnier.

— Voici une proclamation affichée sur les murs de Boulogne que nous prions M. le commissaire général de lire attentivement :

« Citoyens électeurs de Boulogne;  
« Le Comité électoral-républicain de l'arrondissement de Boulogne a pris dans son sein un Comité d'action pour agir directement dans les élections, et soutenir les candidats qui ont été adoptés dans les Comités des cantons et ensuite dans le Comité central réuni à Aire.  
« Les candidats qui veulent franchement la République basée sur l'ordre, la liberté et le respect à la propriété sont les citoyens : (Suivent les noms).

« Citoyens, la République compte sur votre concours pour faire triompher le principe de la liberté nationale. Repoussez toutes les listes qui ne seraient pas conformes à celle qui précède. Méfiez-vous de tous ceux qui, se cachant derrière une apparence républicaine, cherchent à tromper votre bonne foi, en vous présentant des hommes dont le but secret est de vous ravir les droits que vous venez d'acquérir, et dont la présence à l'Assemblée nationale deviendrait peut-être le signal d'une révolution nouvelle.

« Le maire de Boulogne, président du Comité électoral-républicain,  
« CHAUVEAU-SIRE.

C'est un maire qui signe comme maire une pièce aussi furibonde, et maise à force d'exagération. M. le commissaire général pense-t-il toujours que des choses semblables ne se sont point passées, et même moins fortes, sous la monarchie déchue, et sous les préfets qu'il a remplacés ?

— On écrit de Bougie (Algérie) :

« Dans les derniers jours du mois de mars, le bruit s'est répandu dans notre ville qu'un nouveau *Moule Saa* (l'homme de l'heure), avait apparu. Les Kabyles, qui fréquentent notre marché, paraissaient inquiets; l'on disait que les fils du sultan des Francs avaient quitté Alger, emmenant la plus grande partie des troupes. Quelques-uns allaient plus loin, la révolte était générale et le *Moule-Saa* ne devait pas tarder à chasser les chiens d'infidèles, ou maudits.

« Grâce aux dispositions prises par M. le commandant supérieur, les Kabyles n'ont pas tardé à revenir de leur erreur. Dans cette circonstance, le gouvernement n'a eu qu'à se louer de notre bach-aga, Ahmed ou Mena. La grande Kabylie est parfaitement tranquille, soit dans la vallée de l'Oued-Sahel, soit du côté de Sétif. L'agitation n'a eu lieu qu'à la surface; tout est calme. »

— Un illustre artiste dont le talent honorerait notre sexe s'il y appartenait, était, nous assure-t-on, au nombre des quelques privilégiés admis à contempler, du haut de l'Arc de l'Étoile, — le spectacle unique de la revue du 20 avril.

Ce qui s'est passé à cette vue dans l'âme généreuse de cette femme au cœur viril et maternel à la fois, — elle nous le dira peut-être un jour.

En attendant on lui attribue ce mot, qui lui serait échappé alors que le soleil couchant empourprait le fleuve de têtes radiées et de baïonnettes qui venait baigner le pied de granit de l'Arc de Triomphe :

« Je voudrais revivre, afin d'avoir pour baptême le soleil du vingt février sur mon berceau ! »

C'était saluer d'une parole partie du cœur une ère nouvelle d'émancipation qu'elle a souvent prêchée.

— Le spirituel auteur des *Guêpes*, le vaillant pêcheur d'Étretat, le bon jardinier de Sainte-Adresse est au nombre des candidats de la Seine-Inférieure. — Nous souhaitons vivement qu'il soit élu. — Son noble caractère, la justesse de son esprit, la franchise de ses allures démocratiques, qui ne sont pas un vain costume de circonstance pris hier pour être au besoin quitté demain, tout concourt à symboliser en lui la fermeté et l'indépendance nécessaires pour un représentant du peuple. Mais la tribune de l'Assemblée nationale vint-elle à lui manquer, — il lui restera cette tribune de la presse, du haut de laquelle il a combattu les erreurs et démasqué l'hypocrisie depuis dix ans.

— Le château de Meudon, que l'on avait désigné primitivement pour recevoir les invalides civils, n'a pas paru réunir les conditions hygiéniques désirables, on a donc abandonné le projet d'en former une maison de santé. C'est définitivement à Saint-Cloud que l'établissement sera installé. Le château de Saint-Cloud possède des dépendances et des communs considérables qui peuvent se prêter à cette destination.

— Un événement déplorable a eu lieu dans la commune de Saint-Germain, près de Lure. Le maire ayant empêché de voter pour les élections des chefs de la garde nationale un individu condamné pour vol, celui-ci résolut de s'en venger en attendant à la vie de ce magistrat. Il s'arma d'un pistolet à deux coups et arma de la même manière son frère, homme d'une conduite jusque-là irréprochable et très-paisible. Ils ne tardèrent pas à voir le maire dans les rues et se mirent tous les deux à sa poursuite, armes en main. Celui-ci se réfugia dans la maison voisine; les deux frères s'y précipitèrent après lui. Voyant sa mort inévitable, le maire tira de son habit un pistolet, et après avoir inutilement sommé ses deux agresseurs de se retirer, il étendit roide mort le plus rapproché des deux; l'autre prit aussitôt la fuite. Le maire se présenta immédiatement à la justice et se rendit en prison; mais une ordonnance de non-lieu, en reconnaissant qu'il y avait cas de légitime défense, a fait rendre le maire à la liberté.

— On lit dans l'*Union nationale* :

« Un homme, se disant républicain, et qui est indigne d'en porter le nom, Piémontais d'origine, mais habitant Orange depuis quelques années, a voulu, ces jours derniers, se liquer avec quelques autres individus, qu'il avait égarés sans doute, pour commettre des actes attentatoires à la vie et à la fortune de certains habitants de la localité.

« Cet homme, appelé Bourbon, dit Bobone, était marchand d'allumettes chimiques. Cette industrie le portait à se rendre dans les communes environnantes, où, à ce qu'on rapporte, il embauchait des personnages, la plupart sans bons sens, ni expérience, pour faire partie de son association criminelle. L'Autorité, sur l'avis qu'elle en a reçu, a fait appréhender au corps Bobone, ainsi que l'un de ses principaux complices, et les a mis l'un et l'autre à la disposition de l'autorité judiciaire. »

Le rédacteur en chef, Julien LEMER.

BOURSE DE PARIS DU 22 AVRIL.

Les affaires étaient peu importantes. On s'occupait principalement des élections qui vont avoir lieu demain. Cependant les cours tendaient un peu à la baisse et il y avait surtout des offres sur la rente 5 p. 100.

La bourse paraissait ressentir plus vivement qu'hier l'effet du décret relatif à l'impôt sur les créances hypothécaires, elle s'attendait à voir bientôt établir également un impôt sur la rente.

Le *Moniteur* ne publiait pas encore ce matin le décret relatif aux chemins de fer. On prétendait que l'expropriation en 5 p. 100 au pair était définitivement arrêtée.

Les chemins de fer étaient généralement offerts et un peu en baisse sur la cote d'hier, mais ils ne donnaient pas lieu à des transactions beaucoup plus importantes que la rente.

La banque de France a été assez bien tenue pendant la première demi-heure; mais elle tendait ensuite à la baisse. On reconnaît que sa fusion avec les banques locales augmentera ses ressources. Mais son dernier relevé hebdomadaire qui était plus généralement connu qu'hier provoquait d'assez fortes ventes.

La rente 5 p. 100, fermée hier à 41 30, a ouvert à 41, et a fait 40; elle a fléchi à 39 75, et elle reste à 40 50.

La rente 5 p. 100, fermée hier à 62, a varié de 61 75 à 60 50, et elle reste à 61 25.

La Banque de France a fait 4450 et 4470 et elle reste à 4470. Les obligations de la ville ont monté de 40 à 4010, les quatre canaux étaient à 665.

L'emprunt belge de 1840 et l'emprunt de 1842 était à 61 1/2. — Le 5 p. 100 espagnol à 19. — L'emprunt du Piémont à 800. — L'emprunt romain à 50 1/2. — Et les deux à 50.

Les actions d'Orléans ont varié de 495 à 500. — Rouen de 512 50 à 510. — Marseille de 490 à 495. — Le Nord de 535 à 536 25. — Lyon de 508 75 à 511 25. — Nantes de 556 25 à 555. — Strasbourg de 547 50 à 545.

Les actions du Havre ont fait 172 50. Bâle 86. Vierzon 225 à 250 Dieppe 148 75. Montereau 145.

IMPRIMERIE SCHNEIDER, RUE D'ERFURTH, 4.